



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

AVIS PUBLIC ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION : ADOPTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

GOVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES (GREIBJ)

Aux personnes intéressées par les projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme suivants :

- « Règlement n° 133.3 sur le Comité consultatif d'urbanisme »
- « Règlement n° 134.1 sur les dérogations mineures »
- « Règlement n° 78 de construction »

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 24 septembre 2020, le conseil a adopté les projets de règlements de modification suivants :
 - « Règlement n° 208 sur le Comité consultatif d'urbanisme »
 - « Règlement n° 209 sur les dérogations mineures »
 - « Règlement n° 210 de construction »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 novembre 2020, à 15 heures, au 2, rue des Rapides, Matagami, Québec. L'objet de cette assemblée est d'informer les citoyens du GREIBJ sur les modifications apportées aux nouveaux règlements. Au cours de cette assemblée, toutes les explications nécessaires vous seront fournies et nous entendrons les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
3. Les projets de règlements peuvent être consultés aux bureaux du GREIBJ situés au 2, rue des Rapides, Matagami, Québec durant les heures normales de bureau;
4. Les projets ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
5. Les projets de règlements s'appliquent à tout le territoire du GREIBJ.

DONNÉ À MATAGAMI, ce 14^e jour d'octobre 2020.

Aline Bougie
Assistante-greffière